

MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)



Adresse 110, Rue Sainte Rose
73000 CHAMBERY

Tel 04 79 75 39 60

Mail mdph@mdph73.fr

Internet <http://www.mdph73.fr/>

Description -----

La MDPH

La loi du 11 février 2005 crée dans chaque département un guichet unique destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées et de leur famille : la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

ELLES ONT POUR MISSIONS :

- accueillir, informer et conseiller ;
- aider à la formulation du projet de vie ;
- organiser les Equipes Pluridisciplinaire d'Evaluation
- organiser la Commission des Droits et de l'Autonomie
- assurer le suivi de la mise en oeuvre des décisions de la C.D.A ;
- organiser les médiations et conciliations ;
- sensibiliser les citoyens au handicap

La Maison Départementale des Personnes Handicapées est administrée par une Commission Exécutive (COMEX).

Elle met en place, organise la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA). Cette commission évalue les besoins et ouvre les droits des personnes handicapées en s'appuyant sur l'analyse d'une Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation

Elle peut faire appel à un partenariat et des expertises extérieurs pour ses besoins ou ceux des personnes handicapées.

Horaires Téléphone : 04.79.75.39.60 ou 0800.0800.73 (N° vert gratuit depuis un fixe)
Accueil physique sans rendez-vous :

- du lundi au jeudi de 9h00 à 11h00 et le lundi et mardi de 14h00 à 16h00

Accueil physique uniquement sur rendez-vous :

- le mercredi et jeudi de 13h30 à 16h30

Maj 11/04/2024

Thèmes Handicap